

# Strasbourg

## snes-fsu

N° 107 - Octobre - Novembre 2012

Bulletin bimestriel du Syndicat National des Enseignements du Second Degré - Section Académique de Strasbourg - Le numéro : 0,46 €  
 Directeur de la Publication : Philippe LOCHU - Tél. 03 88 75 00 82 - Fax 03 88 75 00 84 - E-mail : s3str@snes.edu - Imprimerie spéciale  
 13A, Boulevard du Président Wilson - 67000 Strasbourg - Commission paritaire des publications et agences de presse 0312 S 05559

## Editorial de Philippe Lochu



Il y a une dialectique des consultations et des rapports officiels, dont l'épisode Gallois a donné un fulgurant raccourci : saisie d'une personnalité et d'une commission d'experts, publication d'un diagnostic, prescription d'un ensemble de remèdes qui, pour l'essentiel, reprennent les potions proposées de longtemps par les mêmes experts ou divers lobbies, enfin adoption de quelques « préconisations » justifiées par la notoriété de leurs auteurs et le tapage médiatique qui met en scène leurs fausses évidences. Le conformisme prend des couleurs de nouveauté.

Venons-en au « Rapport en vue de la refondation de l'École républicaine », même scénario !

Les méthodes de travail écartaient les personnels, ceux que Chatel appelait les « pairs-experts », de la consultation livrés aux experts notoires et aux savants, avec consultation des représentations syndicales, à niveau égal entre elles et les usagers; on pouvait prévoir que rien de bien nouveau ne sortirait d'une consultation de cadres qui, tous, ont exercé, au cours de ces vingt dernières années, des responsabilités importantes dans la direction des politiques scolaires y compris les universitaires chercheurs dont beaucoup sont déjà, officiellement ou officieusement, les conseillers des princes.

Ne parlons pas du rapport académique de la consultation, qui pour l'essentiel décalque les éléments du Projet d'Académie et en reprend les leitmotivs : autonomie des établissements, renforcement des pouvoirs des chefs d'établissements, multiplication des Éclairs etc. Le rapport national élève et élargit le débat en envisageant avec un sens plus critique les innovations de l'administration précédente : il rompt avec le présupposé que la dynamique de management suffira à améliorer qualitativement un système malgré la détérioration de ses moyens quantitatifs... Il s'inscrit dans la perspective d'une rénovation des méthodes et des contenus, portée par un renforcement des moyens en personnel et une formation initiale et continue refondée et repensée.

En revanche, les détails de l'analyse et des préconisations sont pauvres et il ressuscite bien des cadavres pédagogiques encombrant les placards du Ministère depuis 40 ans. Sans s'interroger sur les conséquences scolaires de la crise sociale : pauvreté et précarité qui fragilisent les familles et leurs enfants dans la période de leurs apprentissages ; la critique attendue des pédagogies frontales et de l'élitisme ouvre le service des solutions nouvelles. La nécessité de travailler en groupes à effectifs réduits, d'assurer un suivi du travail scolaire après les cours, de rendre plus lisible les contenus de programmes ne fait, certes, pas problème. Mais que dire des fantômes ressurgissant des lunes anciennes ? La préconisation d'une « école du socle », école moyenne entre le CM1 et la cinquième, articulée en champs disciplinaires confus dispensés par des maîtres polyvalents repêche l'« école fondamentale » unique, invention syndicale des années 70, corporative s'il en est, fusionnant cycles élémentaires et collège. L'apologie du « socle commun », du LCP et de son système d'évaluations mécanographiques, légitime la transmission d'une subculture diminuée dont le terme n'est plus le passage au lycée.

**En un mot, on ne peut en rester là, en vue de l'élaboration d'une loi de programmation qui engagera l'avenir d'une génération dans une direction contradictoire avec la formation d'un citoyen aujourd'hui. Alors, il faut continuer le débat, retrousser nos manches et le rendre public. Les « Etats généraux » appelés par le SNES y apportent une importante contribution. Oui, « encore un effort pour être républicains » !**

**Sommaire : Page 1** : Editorial **Page 2 et 3** : budgets des lycées, des choix contestables **Page 3** : Point bref sur les salaires et les revenus – « Tempête sous un crâne » **Page 4** : 7ème congrès national de la FSU – AED non reconduits à Pulversheim **Pages 5 et 6** : synthèse des cahiers revendicatifs de l'Académie **Page 7** : déclaration liminaire de la FSU (CTA du 22.11.12) **Page 8** : Langues vivante au Bac

# BUDGETS DES LYCÉES 2013 DES CHOIX CONTESTABLES

La présentation et les règles budgétaires vont changer à partir de 2013 avec la « réforme » de la RCBC (Réforme du Cadre Budgétaire et Comptable). Cette réforme qui est censée répondre aux recommandations de la Cour des Comptes, est en fait calquée sur le plan comptable des entreprises privées. Il ne nous appartient pas dans le cadre de cet article d'analyser toutes les conséquences pratiques de l'application de cette réforme. Il convient par contre de présenter l'évolution de la subvention Région qui continuera à alimenter l'essentiel des recettes des lycées publics et privés de notre académie. Force est de constater que les tendances négatives des deux années précédentes se perpétuent.

## Public/Privé : deux poids, deux mesures

Le tableau 1 confronte l'évolution des dotations allouées aux 93 lycées publics et privés sous contrat avec l'évolution des effectifs d'élèves.

**Tableau 1 : Evolution des dotations et du nombre d'élèves (2012-2013)**

	Dotation 2012 (en euros)	Dotation 2013 (en euros)	Ecart 2012/2013 (en %)	Nombre élèves 2010 (1)	Nombre élèves 2011	Ecart 2010/2011 (en %)
Lycées publics (2)	18 475 534	17 883 672	- 3,20 %	58 568	58 081	- 0,80 %
Lycées agricoles (3)	887 458	741 173	- 16,48 %	1 417	1 399	- 1,30 %
Education spécial.(4)	345 595	306 992	- 11,17 %			
Lycées privés (5)	3 389 769	3 405 773	+ 0,47 %	9 051	9 054	+ 0,01 %
TOTAL GENERAL	23 098 356	22 337 610	- 3,29 %	69 036	68 534	- 0,70 %

(1) Le nombre d'élèves pris en compte pour le calcul des dotations initiales est toujours celui de l'année précédente. Ainsi la dotation initiale pour l'année 2013 a été calculée par rapport au nombre d'élèves présents à la rentrée de septembre 2011. Cette dotation pourra être réajustée en fonction du nombre d'élèves présents à la rentrée de septembre 2012.

(2) Il s'agit des 69 lycées publics qui se répartissent de la manière suivante : LEG/LEGT/LPO (54) et LP (15).

(3) Il s'agit des 4 lycées de l'enseignement agricole (qui dépendent du Ministère de l'Agriculture)

(4) Il s'agit de l'EREA Ebel et de l'ERP Wickenfeld à Illkirch

(5) Il s'agit des 20 lycées privés sous contrat (12 dans le Bas-Rhin et 8 dans le Haut-Rhin)

Pour la seconde année la dotation de la Région est en baisse. Cette baisse est surtout sensible dans les lycées publics (- 3,20 %) et concernera 40 lycées sur 69. La diminution du nombre d'élèves dans les lycées publics doit d'ailleurs être relativisée puisque le nombre d'élèves à la rentrée de septembre 2012 est de nouveau en augmentation dans les LEGT alors qu'il diminue pour la dernière année dans les lycées professionnels suite à la réforme du bac pro. La dotation des lycées privés augmente par contre de +0,47 % alors que le nombre d'élèves est quasiment stable. C'est ce traitement inégal qui doit être dénoncé haut et fort. L'application de la **RCBC** à partir de janvier 2013 ne changera rien à cet état de fait.

## Les limites de la fongibilité

Pour permettre les comparaisons avec les années précédentes le tableau 2 reprend la répartition des anciens chapitres qui a été présentée en novembre 2012 sous cette forme aux élus de la région Alsace.

**Tableau 2 : Evolution des composantes de la subvention Région (2011-2013)**

	Dotation 2011 (en euros)	Dotation 2012 (en euros)	Dotation 2013 (1) (en euros)	Ecart 2012/2013	Ecart 2011/2013
Viabilisation (2)	9 725 282	8 513 441	7 737 519	- 9,11 %	- 20,43 %
Entretien et fonctionnement (3)	5 777 290	5 840 481	5 929 712	+ 1,53 %	+ 2,64 %
Enseignement (4)	4 246 794	4 370 935	4 324 704	- 1,06 %	- 1,83 %
Spécifiques (5) dont EPS	1 412 435 574 496	1 457 450 619 634	1 715 670 645 935	+ 17,72 % + 4,24 %	+ 21,45 % + 12,43 %

(1) Avec l'introduction de la RCBC, les comparaisons risquent de devenir difficiles. La principale modification concerne la présentation des services généraux. Ceux-ci se répartiront désormais en « Activités pédagogiques » (AP), « Administration & logistique » (ALO) et « Vie de l'élève » (VE).

(2) C'est l'ancien chapitre B (Viabilisation) comprenant les dépenses de chauffage, d'eau et d'électricité. On le retrouvera désormais dans « Administration & logistique (ALO)

(3) Il regroupe les anciens chapitres C (Entretien) et D (Fonctionnement). On les retrouvera désormais également dans « Administration & logistique » (ALO).

(4) Le poste Enseignement regroupe les anciens chapitres A1 (crédits d'enseignement général) et J1 (crédits spéciaux de l'enseignement technologique). On le retrouve désormais dans le service général « Activités pédagogiques » (AP).

(5) Ce poste recouvre en partie la location d'installations sportives (EPS) mais également le fonctionnement d'ENTEA et certains contrats de maintenance.

**La nouvelle présentation change quelque peu les limites des anciens chapitres. Mais elle ne doit pas faire illusion. Ce qui ressort malheureusement, c'est la poursuite du rétrécissement de l'enveloppe « Enseignement » qui diminue de nouveau d'autant plus que le point élève est resté scotché pour la 5ème année consécutive à 74 euros par élève.** La Région fait également un pari osé sur la « viabilisation » et plus particulièrement sur les dépenses de chauffage dont elle prévoit une diminution de près de 10 %. Si le coût de l'énergie a pu être momentanément stabilisé et si l'hiver 2011-2012 a été relativement clément, il n'est pas sûr qu'on retrouve ces perspectives pour l'année 2013.

Il appartiendra aux conseils d'administration de se prononcer sur leur budget 2013. Une minorité de lycées verra sa dotation augmenter. Pour près des deux tiers des lycées la dotation de la région diminuera. Et les artifices de présentation **RCBC** n'y changeront pas grand chose...



Francis Fuchs

## UN POINT BREF SUR LES SALAIRES ET LES REVENUS...

Les lecteurs attentifs de leur feuille de paie auront constaté une diminution du « net à percevoir »... Vous en trouverez une courte explication dans le dernier US : la hausse du prélèvement au titre des cotisations sociales entraîne une diminution du revenu net.

S'ajoutant à la dévalorisation des salaires consécutive au gel du point d'indice depuis plusieurs années, cette réduction du revenu disponible accentue la dégradation des salaires de la fonction publique et bien sûr des enseignants, parmi les plus mal rémunérés en Europe continentale.

Il faut aussi mentionner, désormais, les manques à gagner consécutifs aux manipulations des services et à l'interprétation restrictive (voire parfois litigieuse) des textes : majorations de service dès lors qu'il y a enseignement devant des groupes à effectifs réduits, parfois à dessein, l'intérêt pédagogique des « groupes de niveaux » permettant aussi d'augmenter le temps de service des professeurs, refus d'attribuer des minorations de service ou heures de chaire au motif que le professeur enseigne devant des classes parallèles, substitution des paiements en HSE plutôt qu'en HSA pour des services effectués régulièrement dans l'année...

Bref, aux politiques générales visant à diminuer les coûts salariaux globaux dans la fonction publique s'ajoutent les tactiques locales visant à réduire la dépense individuelle, à nos dépens bien sûr ! Le texte **Action** adopté par la **CA nationale** dénonce à juste titre ces pratiques (voir sur le site du SNES). Nous demandons une audience au Recteur sur l'ensemble de ces problèmes. Il va de soi que, si vous en avez rencontré vous-même, mieux vaudrait nous les signaler.

Nous y reviendrons.

**Philippe Lochu**

## « TEMPÊTE SOUS UN CRÂNE »

Le 22 octobre dernier, la section académique a organisé au cinéma Star Saint-Exupéry de Strasbourg, une projection en avant-première du film-documentaire : « **Tempête sous un crâne** », en présence de la réalisatrice, Clara Bouffartigue, et d'un secrétaire général du SNES National, Daniel Robin.

Le public, une centaine de personnes, était essentiellement composé d'enseignants, mais également d'élèves, de représentants de parents d'élèves, de personnes intéressées par l'enseignement et de quelques chefs d'établissement.



**Clara Bouffartigue et Daniel Robin au cinéma Star**

Le film a été chaleureusement accueilli et a été suivi d'un débat avec la salle qui a principalement porté sur les choix techniques et artistiques de la réalisatrice et sur sa volonté d'axer son film sur ce qui fait le cœur de notre métier, c'est-à-dire l'acte d'enseigner. La réalisatrice y a répondu avec beaucoup d'enthousiasme et de précision.

Daniel Robin a exprimé la fierté du SNES d'avoir soutenu ce film qui, à rebours des idées reçues, montre avec finesse que **Zone d'Éducation Prioritaire et ambition pédagogique ne sont pas incompatibles.**

D'autres projections devraient se mettre en place dans l'académie dans les prochaines semaines. N'hésitez pas à consulter notre site académique pour plus d'information.



## POUR PRÉPARER LE 7<sup>e</sup> CONGRÈS NATIONAL DE LA FSU AVEC LE SNES

Ensemble, avec notre **Fédération Syndicale Unitaire**, pour un congrès dynamique... Fédérés, nous sommes plus forts. Dans l'Education Nationale, au niveau académique, la FSU reste la première organisation suite aux élections professionnelles de 2011. Nous travaillons dans nos réunions fédérales et nos journées de formation avec des syndicats hors du champ habituel (enseignement du premier degré (SNUipp) et du second degré (SNES - SNEP - SNUEP) qui regroupent le plus grand nombre d'adhérents comme Pôle Emploi, Protection Judiciaire de la Jeunesse etc). Nous avons aussi participé à des rencontres avec des syndicats qui partagent en partie notre conception du syndicalisme, pour des améliorations des conditions sociales, comme la CGT et Solidaires.

En ces périodes très dures pour les salariés, les chômeurs et les gens qui vivent dans la précarité, dans le cadre de politiques d'austérité, sources d'appauvrissement et de souffrances au travail, notre syndicalisme doit présenter des perspectives claires et des revendications correspondant aux préoccupations de nos mandants, et plus largement, de la population. C'est la raison de notre nouvelle campagne pour la défense des services publics, et de la montée en puissance des revendications salariales, d'abord par un rattrapage pour compenser les pertes énormes des dernières années, puis par une revalorisation. Nous revendiquons aussi la suppression de la journée de carence. Tous nos syndicats nationaux doivent également mettre la priorité sur l'accueil des jeunes collègues.

### Pour préparer le congrès national, nos sections départementales tiendront leur congrès :

- pour le 67, les 17 et 18 janvier, à la Maison des Syndicats, à Strasbourg,
- pour le 68, les 24 et 25 janvier, au Campus Universitaire de l'Ilberg à Mulhouse.

Si vous souhaitez y assister, n'hésitez pas à nous contacter : fsu67@fsu.fr / fsu68@fsu.fr  
Les textes du congrès national se trouvent dans le livret joint au « Pour » n° 163 d'octobre ou en ligne, sur le site de la FSU où vous pourrez consulter de nombreux autres documents.



**Jean-Louis Hamm, secrétaire régional de la FSU**

## TROIS AED NON RECONDUITS DANS LEURS FONCTIONS AU LYCÉE CHARLES DE GAULLE DE PULVERSHEIM



Nous sommes tous des maghrébins !

Ensemble, n'acceptons plus de discriminations dans le service public. Le service public d'éducation ne saurait tolérer des actes discriminatoires. Trois AED du lycée Charles de Gaulle à Pulversheim n'ont pas été reconduits dans leur fonction sans autre raison « qu'une réorganisation de l'attribution des postes... ». Motif officiel contesté par un collectif FSU-CGT du 68 qui, après une manifestation sur place et dans une conférence de presse, a clairement évoqué une mesure discriminatoire sous le mobile « d'une trop forte maghrébinisation de la vie scolaire » .

Un premier courrier, adressé à Madame Le Recteur fin août, est resté sans réponse. Après un deuxième courrier dans lequel nous demandions à être reçu dans les meilleurs délais, une audience avec le Secrétaire Général a eu lieu le 17 octobre, audience au cours de laquelle nous pensions avoir fait l'essentiel puisque nos interlocuteurs nous ont clairement signifiés qu'une solution pour les

trois AED serait trouvée. Mais à ce jour, toujours aucune avancée concrète. Qu'en penser ? La solution fournirait pourtant le meilleur démenti aux soupçons de discrimination. La question reste ouverte mais notre détermination à obtenir réparation des préjudices subis s'est parallèlement renforcée.

Cette affaire révèle in fine les dérives d'un recrutement et d'un licenciement laissés à la seule appréciation du chef d'établissement. La revendication du SNES-FSU d'un contrat de droit public amélioré pour les AED, pour une durée minimale de trois ans, renouvelable une fois, et placé sous le contrôle d'une commission consultative paritaire, trouve ici toute sa pertinence. A lui seul ce nouveau statut interdirait toutes les dérives que nous ne cessons de constater au quotidien dans bon nombre d'établissements.

**Ali Gherbi, responsable académique du secteur AED**



## SYNTHÈSE DES CAHIERS RENDICATIFS DE L'ACADÉMIE DE STRASBOURG

Les cahiers revendicatifs représentent une variété intéressante d'établissements (lycées généraux ou polyvalents, lycées et collèges de grande ville ou de milieu rural isolé, APV...). Ils ont été établis à partir d'un tableau fourni aux S1 et se caractérisent par une bonne implication des personnels consultés de différentes manières (heures d'information syndicale, enquêtes...). La synthèse qui suit s'articule autour de 4 thèmes.

### Thème 1 : Un second degré cohérent et ambitieux : la réussite des élèves/culture commune et contenus d'enseignement en collège et lycée

#### → Une doléance unanime :

Tous les cahiers revendicatifs mettent en avant la lourdeur des effectifs en collège et lycée. Les collègues de langues même dans des collèges ambition-réussite comme le collège Molière de Colmar dénoncent en plus la lourdeur des groupes qui ne permettent pas de travailler l'oral comme il se doit. Les collègues des disciplines scientifiques (Physique-Chimie, SVT, technologie) déplorent l'absence de dédoublements en collège.

#### Propositions :

- Limiter les effectifs des classes à 24 (20 en APV)
- Limiter les groupes de langues à 15 (modèle finlandais)
- Limiter les groupes d'enseignement à 18 dans les disciplines technologiques
- Dédoublet systématiquement les disciplines
- Réglementer la taille des groupes

#### → En collège, les critiques portent essentiellement sur le socle, sur l'histoire des arts et sur l'aide personnalisée.

- Le socle commun est considéré comme une réduction de l'ambition scolaire par des collègues qui restent par ailleurs attachés au DNB. Le morcellement de l'évaluation par compétence n'est pas réellement entré dans les pratiques pédagogiques ; il est considéré comme un facteur de perte de sens (et de temps !) pour les élèves, mais aussi pour les enseignants. La validation des items du LPC, vécue comme une contrainte bureaucratique, absurde et inutile, cristallise le mécontentement et provoque des tensions dans les équipes, parfois aussi des pressions de la hiérarchie.
- L'histoire des arts ne fait pas l'unanimité et peu de collègues s'y investissent. Cette nouvelle épreuve est cependant perçue positivement par une partie des équipes, mais les conditions de passation de l'épreuve (souvent aléatoires), et son coefficient posent problème.
- L'aide personnalisée est souvent utilisée comme une variable d'ajustement des emplois du temps et n'est d'ailleurs pas systématiquement proposée aux élèves (même en 6ème).
- D'une manière générale les collègues se plaignent d'un empilement de missions (non prises en compte dans les services et rarement rétribuées en HSE).

#### → En lycée les remarques les plus critiques portent sur la classe de seconde et de terminale.

- En seconde ce sont les enseignements d'exploration qui soulèvent des questions dans tous les cahiers: enseignements considérés soit comme une pré-orientation soit au contraire comme un choix par défaut, enseignements ne débouchant par sur une suite en première et terminale...
- L'accompagnement personnalisé est également sévèrement critiqué car il sert souvent de variable d'ajustement et est organisé dans les pires conditions (effectifs pléthoriques).
- Les nouveaux programmes sont trop lourds et souvent peu intéressants ; ils dégagent en plus un « sentiment de saupoudrage » (cahier du lycée Imbert/Sarre-Union). Ce sont les enseignants des disciplines technologiques, de SES et d'histoire-géographie qui sont les plus amers en raison de l'énormité de la tâche et de l'indigence de « l'accompagnement pédagogique ». Les incertitudes concernent également la lisibilité des programmes et des épreuves à l'examen final.
- L'interprétation abusive des décrets de 1950 sur les services par de nombreux chefs d'établissement irritent au plus haut point bon nombre de collègues (en particulier en langues).

#### Propositions :

- Recadrage national de la définition des services
- « Rendre aux filières technologiques l'approche productive attendue par l'élève et nécessaire à la nation » (cahiers lycée Couffignal et Rostand/Strasbourg, Mermoz/Saint-Louis)
- Les élèves et leurs professeurs doivent connaître les modalités du baccalauréat (surtout en langues) dès l'entrée en seconde (cahier lycée Bartholdi/Colmar)

## Thème 2 : Un second degré cohérent et ambitieux : Réduire les inégalités : Education prioritaire, la vie scolaire et les rythmes scolaires, l'orientation scolaire

Les cahiers de notre (modeste) échantillon abordent relativement peu cette problématique. Dans les quelques remarques remontées, on peut dégager quelques idées générales complétées par quelques études plus globales que nous avons réalisées.

*Nos propositions sur ces questions :*

- *Moduler davantage les dotations en fonction du profil sociologique des publics scolarisés*
- *Consolider et diversifier la carte de formations en particulier pour les petits établissements ruraux périphériques*
- *Mettre à la disposition des établissements des moyens humains suffisants (1 AED pour 100 à 150 élèves, 1 CPE pour 200 à 250 élèves)*
- *Revenir sur le recrutement local des AED et le remplacer par une commission académique*
- *Allonger la durée des contrats (au minimum 2 x 3 ans) et les transformer sur le modèle du statut des ex MI-SE*

## Thème 3 : Des personnels formés, qualifiés et revalorisés :

➤ Ce qui fait l'unanimité de tous les cahiers c'est l'indispensable revalorisation matérielle des personnels.

*Propositions :*

- *Mesures immédiates de rattrapage de la perte du pouvoir d'achat (par l'augmentation du point indiciaire notamment*
- *Augmentation des « indemnités ZEP » élargis à l'ensemble des personnels enseignants et non-enseignants, titulaires et non-titulaires.*
- *Refonte de la grille indiciaire de la Fonction Publique*

➤ Un deuxième sujet de préoccupation est le temps de travail. Les collègues demandent que le temps de concertation soit intégré dans leur service.

*Proposition :*

- *Intégrer systématiquement les heures de concertation hebdomadaires dans le service des enseignants*

➤ Le volet formation a été surtout abordé par le biais de la « formation continue ». Tous les collègues se plaignent également des entraves diverses mises dans leurs demandes de participation aux stages disciplinaires (contingement du nombre de demandes de stages par les chefs d'établissement, pressions de ces mêmes chefs d'établissement pour « rattraper les heures perdues »...)

*Proposition :*

- *Définir un véritable droit à la formation, décompté comme un temps de service devant élèves.*

➤ Un certain nombre de cahiers (Bartholdi, Kléber, Mermoz...) insistent également sur la dégradation des services en particulier pour ceux (les langues, notamment) qui se voient imposer des services sur deux voire trois établissements parfois distants de plus de 10 km et dans des communes différentes. Cette dérive est particulièrement accentuée dans notre académie où les moyens de remplacement en personnels titulaires ont été divisés par deux entre 2007 et 2012. Certains cahiers (collège Kennedy...) dénoncent également le « profilage » des postes et le recrutement par le chef d'établissement.

*Propositions :*

- *Doubler les moyens de remplacement (TZR)*
- *Revenir sur le chaînage des postes en établissements et limiter au maximum les postes chaînés*
- *« Déprofilage » des postes*

## Thème 4 : Le service public d'éducation nationale : rééquilibrer les pouvoirs, pour une évaluation renouvelée des personnels

➤ Une première constante est l'extrême méfiance des personnels consultés vis à vis de « l'autonomisation » et des pouvoirs accrus déferés aux chefs d'établissement sous les ministères précédents.

➤ Une deuxième constante est la nécessité de redonner du pouvoir au conseil d'administration. Tous les cahiers insistent sur le contournement systématique de cette instance qui par ailleurs est vidée de son pouvoir de décision.

➤ Ce qui ressort également, c'est le constat du renforcement de l'autoritarisme d'un certain nombre de chefs d'établissement qui se manifeste de différentes manières : interprétation abusive du décret de 1950 sur les obligations de service et de la circulaire de 2002 sur l'application de la ARTT des CPE, pressions diverses voire intimidations à l'égard des représentants des personnels, pressions diverses pour remettre en cause la tenue de l'heure mensuelle d'information syndicale, fragilisation des personnels pouvant aller jusqu'au harcèlement moral...

*Propositions :*

- *Supprimer le conseil pédagogique*
- *Rendre au Conseil d'Administration la fonction d'instance de délibération.*
- *Renforcer le rôle des CHSCT par la prise en compte notamment de la souffrance Professionnelle.*
- *Redonner de la dignité aux personnels qui ne sont pas de simples exécutants.*

**Ces cahiers sont un thermomètre des principales préoccupations des collègues. Ce qui ressort avant tout c'est l'exigence d'une revalorisation matérielle et d'une amélioration des conditions d'exercice de notre métier rendu de plus en plus difficile en raison d'une charge de travail accentuée par les sollicitations et les pressions de plus en plus insupportables de la hiérarchie. C'est aussi ce changement qui est attendu !**

**Le Secrétariat académique du Snes**



# DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA FSU

(CTA du 22 novembre 2012)

Après l'alternance politique des mois de mai-juin 2012, nous avons exprimé, au nom de l'ensemble des personnels de l'Education Nationale, un certain nombre d'attentes concernant la rupture avec la politique désastreuse de la RGPP et celle du « management du mérite-mépris ». Deux cents jours après l'élection de François Hollande, on peut d'ores et déjà s'interroger sur la mise en œuvre à tous les échelons de l'Education de ces promesses électorales et sur les premiers pas plus que discutables de l'élaboration de la Loi d'orientation et de programmation.

Une des principales promesses du candidat Hollande était la création sur le quinquennat de 60 000 emplois dans l'Education Nationale et le remplacement de tous les départs à la retraite. Un premier contingent de moyens a été affecté à notre académie. Dans le supérieur la création en 2009 sous l'ancienne majorité de l'Université de Strasbourg, devait permettre à celle-ci de faire partie des « premières de la classe ».

Force est de constater que ces attentes et ambitions ont été pour l'instant passablement déçues. Dans le premier degré on a eu droit en plus à la cacophonie sur les rythmes scolaires. Dans le second degré, élèves et enseignants se sont retrouvés dans des classes toujours aussi chargées. Ces quelques postes sont loin de permettre aux écoles et aux EPLE de renforcer entre autres la scolarisation des 2 ans, la prise en charge des élèves les plus défavorisés et pour tous, l'enseignement dans des meilleures conditions.

Dans le 1er degré, dans le Haut-Rhin, sur les sept postes supplémentaires, trois ont été attribués au bilinguisme sous la pression des élus locaux en dehors de tout calendrier.

Dans le second degré ce sont aussi des dizaines de contractuels qui ont été laissés sur la touche et qui risquent d'être écartés des dispositifs de « cédésation » malgré les services qu'ils ont rendus à l'Education nationale au cours de ces dernières années. Dans le supérieur, les étudiants et les personnels se sont vus infliger un plan d'économie drastique passant notamment par le gel des investissements, le non renouvellement des CDD sur missions temporaires et une nouvelle réduction de près de 40 000 heures de cours qui se rajoutent aux 25 000 de l'an 2011.

Avec l'alternance politique, les personnels attendaient aussi une nouvelle gouvernance rompant avec les dérives du caporalisme. Et pourtant nous avons été saisis depuis la rentrée par d'innombrables situations où certains chefs d'établissement et IEN continuent à interpréter de manière discutable les obligations de service à un point tel que nous serons de nouveau obligés de vous soumettre tous ces cas.

Le nouveau ministre de l'Education Nationale a engagé depuis le mois de juillet une concertation avec les différents partenaires. Dans notre académie cette concertation s'est déroulée au courant du mois de septembre autour de quatre ateliers qui portaient sur la politique académique, sur l'orientation, le numérique et la politique des langues. Ces quatre ateliers étaient d'ailleurs une copie plus ou moins conforme du projet d'académie. La FSU a participé à ces différents ateliers et a voulu apporter la voix du terrain. Cette voix a été écoutée mais elle n'a pas forcément été entendue et à plus forte raison intégrée dans les rapports académiques remontés au Ministère.

Dans le second degré, le SNES-FSU a consulté l'ensemble de la profession dans la perspective des Etats Généraux tenus à Paris le 25 octobre 2012. Ces cahiers revendicatifs alsaciens sont un bon baromètre de mesure des préoccupations des personnels. Ce qui ressort avant tout c'est l'exigence unanime d'une revalorisation salariale et d'une amélioration des conditions d'exercice d'un métier rendu de plus en plus difficile en raison d'une charge de travail encore accentuée par les sollicitations insupportables de la hiérarchie.

Dans le 1er degré, le SNUipp-FSU a également consulté la profession, si l'ensemble des collègues qui ont répondu, sont d'accord pour dire qu'il faut réformer l'école, la modification des rythmes scolaires n'est pas le levier prioritaire voire même accessoire. Nous ne vous ferons pas l'affront de vous rappeler la liste de nos propositions pour faire réussir TOUS les élèves. Comme dans le second degré, la question salariale et l'amélioration des relations avec la hiérarchie sont également prioritaires. Depuis quelques jours le Ministre a plus ou moins dévoilé quelques pans de sa future Loi d'Orientation et de programmation. Certains sont dans l'état actuel, totalement inacceptables. C'est notamment l'éternel projet de « L'Ecole du socle » qui vise à fusionner premier degré et collège. Cette fusion est non seulement rejetée par la masse des enseignants du premier et du second degré mais ne répond absolument pas aux constats qui peuvent être faits sur les difficultés rencontrées par une partie de nos élèves. Semble aussi prévue dans ce projet une décentralisation du pilotage de la carte des formations professionnelles vers les Régions. Cela signifierait que ces dernières décideraient en dernier lieu des créations et des suppressions de sections dans les lycées professionnels et technologiques. Parallèlement le projet, déjà bien avancé dans notre académie, de transfert des CIO aux régions, placeraient les CIO sous une ingérable tutelle Etat-Région qui serait source de dysfonctionnements incessants.

**On aura compris ! Ces trop multiples virages à droite ne nous satisfont pas du tout. En attendant, nous l'exprimerons à l'occasion de nos interventions sur les différents points à l'ordre du jour de ce CTA.**

## LANGUES VIVANTES AU BACCALAURÉAT 2013 CADRE NATIONAL OU DÉRÈGLEMENTATION TOTALE LE BAC EST L'AFFAIRE DE TOUS

Hollande candidat annonçait le changement maintenant, mais avec le président Hollande, le changement n'arrive pas ! La réforme des épreuves de langues vivantes 1 et 2 pour toutes les séries générales et technologiques qui introduit 50% de contrôle local dans les épreuves nationales du bac 2013 était imposée par le gouvernement Sarkozy.

**Mais avec la nouvelle équipe au gouvernement, ce sont toujours les mêmes modalités : une atteinte à l'égalité républicaine et, au delà des langues vivantes, une remise en cause du baccalauréat comme diplôme national.**

L'intérêt d'une évaluation orale est incontestable. Ce qui est parfaitement contestable, c'est l'abandon de la référence nationale et l'obligation faite aux collègues d'évaluer leurs propres élèves « dans le cadre habituel de la formation ».

### Cette réforme est lourde de conséquences

- **pour les élèves** : elle met fin à la garantie d'égalité et d'anonymat devant l'examen et avec l'autonomie des établissements, elle prépare le sillon d'un futur « diplôme par établissement »

**Nous ne voulons pas de cela !**

- **pour les collègues de langues** : outre les risques de réduire les contenus aux besoins de l'épreuve et les craintes d'une évaluation partielle, ils subiront une augmentation importante de leur charge de travail. Sans aucune nouvelle formation adaptée aux exigences et sans aucun temps alloué, il leur est demandé d'assurer l'organisation : recherche et découpage de documents audio authentiques, grille d'évaluation, etc (*une seule réunion d'information a été organisée en novembre et sans aucun IPR*). Et bien sûr sans rémunération : c'est un transfert de charges sans aucun moyen et ce désengagement manifeste de l'Etat est une démarche malhonnête car tous savent les dysfonctionnements nombreux et inévitables à venir et l'on demande maintenant aux collègues de les organiser.

**Nous ne pouvons pas accepter cela !**

- **pour tous** en ce qu'elle questionne la définition de nos services : temps devant élèves & hors élèves (préparations, corrections,...), souligne une formation continue incapable de répondre aux besoins des collègues et ravive la plaie des salaires à la traîne. Surtout, elle interroge sur le sens de nos missions.

**Nous ne devons pas accepter cette remise en cause radicale de notre métier.**

Les collègues se battent depuis près d'un an sur le terrain, dans les CA (motions, pétition aux IPR. Le Snes tente de faire bouger le ministre : pétition, audience (31/10/12), lettre intersyndicale (26/10/12). V. Peillon fait un 1er geste, « *il est possible pour la session 2013 d'organiser la compréhension de l'oral au cours du 2ème ou du 3ème trimestre selon les impératifs locaux* »(2). La lutte continue : à l'échelle académique, le Snes a demandé une audience au recteur pour relayer les demandes et défendre les mandats du Snes d'un cadre national et d'épreuves terminales (1).



**Dominique Perrin**

### Cette réforme ne doit pas passer.

(1) **Le MEN doit définir:**

- \* un ordre de mission,
- \* la garantie d'anonymat pour tous les candidats,
- \* des dates nationales de passation des épreuves orales,
- \* une banque nationale de sujets afin de garantir l'égalité devant l'examen,
- \* une formation des professeurs,
- \* la reconnaissance du travail par une rémunération des collègues

(2) voir Eduscol, page : <http://eduscol.education.fr/cid60505/les-nouvelles-modalites-des-epreuves-de-langues-vivantes.html>, document : [http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Lycees/55/2/FAQLV-V2\\_216552.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Lycees/55/2/FAQLV-V2_216552.pdf).